



#192

FÉVRIER 2018



Manpower®

CONNAISSEZ-VOUS TOUS NOS **SERVICES** **EN LIGNE ?**

Votre quotidien simplifié

L'épargne 100% sécurisée

Le e-coffre fort

Congés payés

Les Cours & Formation gratuits

La Websérie

chaque jour, faisons
grandir la confiance

Pour en savoir +
Sur tous nos services en ligne

VOUS ACCOMPAGNER POUR TROUVER LES BONNES MISSIONS ET POUR GÉRER VOTRE CARRIÈRE EST UNE DE NOS PRIORITÉS :

nos équipes vous proposent au quotidien des solutions
et services pratiques et innovants, pour faciliter votre
expérience avec Manpower.

SIMPLIFIEZ VOTRE QUOTIDIEN

Depuis votre espace personnalisé Mon Manpower, **sur l'appli mobile ou le site manpower.fr**, vous pouvez gérer efficacement votre recherche d'emploi et le suivi de vos missions :

Paramétrer
des alertes pour
rester informé(e)
d'une nouvelle offre
répondant à vos
critères.

Actualiser
vos dates
de disponibilité.

Suivre
l'historique
et l'avancement
de vos candidatures.

Effectuer
vos demandes
d'acompte sur salaire.

Visualiser
vos relevés
d'activités.

Garder
le contact : FAQ,
Hotline, emails...

 MON MANPOWER

NOS ÉQUIPES SONT PROCHES DE VOUS !

Simplifiez
votre quotidien

Constituez-vous une épargne
100% sécurisée en un clic

Accédez à tous vos documents
personnels dématérialisés

Posez des congés payés
directement en ligne

Formez-vous
gratuitement

L'appli Mon Manpower
La Websérie

Vos avantages

Pour en savoir +
Sur tous nos services en ligne

CONSTITUEZ-VOUS UNE ÉPARGNE 100% SÉCURISÉE EN UN CLIC



Votre Compte Épargne Temps, ouvert dès votre première mission sans aucune démarche de votre part, vous permet de placer, si vous le souhaitez, une partie ou l'intégralité de vos IFM à un taux très avantageux.

X6

TAUX JUSQU'À 8%
soit au moins 6 fois
le rendement d'une
épargne classique



LIBERTÉ
Placements libres,
sans aucuns frais,
sans plafond



SOUPLESSE
Épargne toujours
disponible



SÉCURITÉ
Capital garanti
à 100%



SIMPLICITÉ
Gestion facilitée

Découvrez le C.E.T en vidéo
sur [manpower.fr /espace Mon Manpower](http://manpower.fr/espace Mon Manpower)

ACCÉDEZ À TOUS VOS DOCUMENTS PERSONNELS DÉMATÉRIALISÉS



Mon e-coffre fort
Manpower

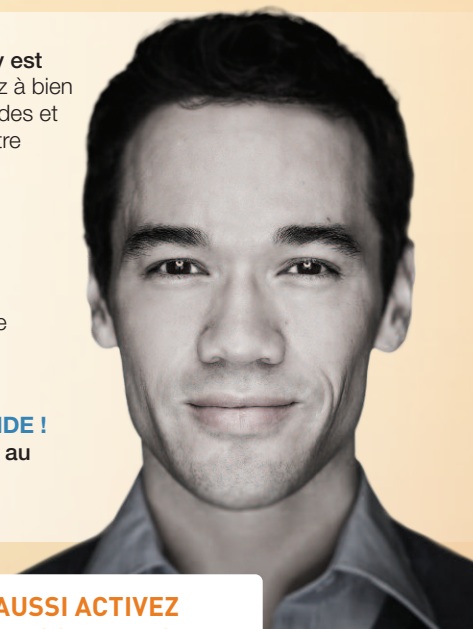
Manpower met à disposition de chacun de ses intérimaires, **gratuitement et sans limitation de durée**, un coffre-fort numérique de 10 Go, protégé par les mêmes standards et protocoles de sécurité qu'une banque en ligne.

Chaque mois, **votre fiche de paie y est automatiquement déposée** : veillez à bien activer votre e-coffre à l'aide des codes et identifiants transmis par mail par notre prestataire PeopleDoc.

**C'est pour demain !
Bientôt, avec Manpower :
la signature électronique
de vos contrats de travail.**

Vous pourrez alors signer d'un clic le contrat envoyé par votre agence.

SIMPLE, ÉCONOMIQUE ET RAPIDE !
Cette solution sera mise en place au cours du 1^{er} semestre 2018.



**VOUS AUSSI ACTIVEZ
VOTRE E-COFFRE FORT
MANPOWER**

Simplifiez
votre quotidien

Constituez-vous une épargne
100% sécurisée en un clic

Accédez à tous vos documents
personnels dématérialisés

Posez des congés payés
directement en ligne

Formez-vous
gratuitement

L'appli Mon Manpower
La Websérie

Vos avantages

Pour en savoir +
Sur tous nos services en ligne

POSEZ DES CONGÉS PAYÉS DIRECTEMENT EN LIGNE



Votre mission dure plus d'un mois ? Vous pouvez, avec l'accord de votre agence et de l'entreprise où vous êtes détaché(e), poser des jours d'absences ou de congés payés.

SIMPLE ET UNIQUE !

Vous posez vos jours depuis votre espace Mon Manpower :
l'outil vous indique votre solde de jours disponibles
et vous permet de suivre vos demandes en cours.

FORMEZ-VOUS GRATUITEMENT

Avec Manpower Training, quel que soit votre statut, vous pouvez vous entraîner et gagner en compétences : la plate-forme vous ouvre l'accès à un **large catalogue de cours et vidéos en ligne**, dédiés à la bureautique, à des environnements métiers spécifiques ou aux bonnes pratiques à adopter en mission.



VOTRE ADRESSE MAIL EST-ELLE À JOUR ?

Pour bénéficier de tous nos services en ligne, une adresse mail valide est indispensable.

Pensez à la mettre à jour dans votre espace Mon Manpower pour être tenu(e) informé(e) des nouveautés et sécuriser nos échanges.

Restez connecté(e)
à tous nos services en ligne
via l'appli Mon Manpower

500 000
personnes l'utilisent :
et vous, l'avez-vous en poche ?



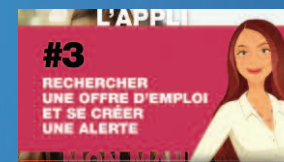
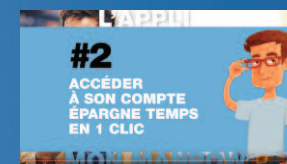
Disponible gratuitement
sur votre store



LA WEBSÉRIE 100% APPLI MOBILE

YouTube

Chaque mois, retrouvez les épisodes de notre websérie et des astuces pour optimiser l'utilisation de l'appli mobile sur notre chaîne YouTube.



Simplifiez
votre quotidien

Constituez-vous une épargne
100% sécurisée en un clic

Accédez à tous vos documents
personnels dématérialisés

Posez des congés payés
directement en ligne

Formez-vous
gratuitement

L'appli Mon Manpower
La Websérie

Vos avantages

VOS AVANTAGES⁽¹⁾

DÈS VOTRE 1^{ÈRE} HEURE DE MISSION

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, application mobile, Congés Payés...

- Des **COURS EN LIGNE gratuits** Manpower Training sur *Mon Manpower Intérimaire / Mes avantages / Formation et carrière*
- Votre **COMPTE PERSONNEL DE FORMATION** est à mobiliser en fonction des heures acquises. Pensez à activer votre compte sur moncompteformation.gouv.fr
- L'accès au **COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)**.



À PARTIR DE

414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé.	600 heures	Comité Central d'Entreprise.
	Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.	1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional ⁽²⁾ .	2 000 heures ⁽³⁾	Entretien professionnel.
507 heures	Action Logement Manpower.	16 070 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 500 à 4 000 € ⁽⁴⁾ .

*Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28



DÈS 60 JOURS DE MISSIONS CHEZ MANPOWER



Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).

APRÈS 1 AN D'EXPÉRIENCE



Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Hotline intérimaires

0 809 400 166 Service gratuit + prix appel

(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (3) À partir de 2000 h. sur les 24 derniers mois dont 1000 h. et plus sur les 12 derniers mois chez Manpower. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté, soit 16 070h pour 10 ans, 32 140h pour 20 ans, et 48 210h pour 30 ans. Conditions d'octroi : franchissement d'un seuil anniversaire + 455 heures travaillées sur les 12 derniers mois et + 910 heures travaillées sur les 18 derniers mois précédant le franchissement de seuil.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : www.fastt.org - **FAFTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) :** www.fafitt.fr - AG2R REUNICA Prévoyance : interim.ag2ramondiale.fr, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com.

Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, contact@cesiegemanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesudestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cemanpowernord@orange.fr - Strasbourg : 03 88 79 34 52, manpower.c.e@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ce-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@cemanpowersudouest.com.

Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Nantes : sec.chsct.nantes@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire/Charentes Maritimes : chsct.paysdelaloire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.

Lettre Entre Nous n°192, Février 2018 - Manpower France SAS au capital de 50 000 000 € - RCS Nanterre 429 955 297 Siège social : 13 rue Ernest Renan - 92000 Nanterre. Tél. : 01 57 66 10 00 - Garant financier (Art. L.1251-49 et suivants du Code du Travail) BNP Paribas - 37/39 rue d'Anjou - 75008 Paris. entre.nous@manpower.fr - www.manpower.fr - Directeur de la publication : Corinne Mao - Réalisation : Dialogues Conseil - N° ISSN : 1626-8563.

Retrouvez les précédentes éditions sur votre espace **Mon Manpower > Mes avantages**



Simplifiez votre quotidien

Constituez-vous une épargne 100% sécurisée en un clic

Accédez à tous vos documents personnels dématérialisés

Posez des congés payés directement en ligne

Formez-vous gratuitement

L'appli Mon Manpower La Websérie

Vos avantages